

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR TRAIL PONT-FARCY : LES FOULÉES FARCY

---

### Article 1 – L'évènement

Le Trail de Pont Farcy, aura lieu le 31 mai et le 01 juin 2019 (6 épreuves entre le 31/05 21h et le 01/06 18h30). Les départs et les arrivées des courses auront lieu au niveau de l'entrée du chemin du halage (au niveau de l'ancien Pont).

Point de départ et d'arrivée : Entrée du chemin du halage au niveau du Pont Bailey.

L'accueil des participants débutera à 18h30 le 31 mai. Accès aux douches du camping à 200m.

L'organisateur de l'évènement est le comité des fêtes de Pont Farcy.

Personne à contacter en cas de besoin d'informations sur la course:

Mélanie LEBOUTEILLER par téléphone au 0664123460 ou par mail : [journeesportivePF@hotmail.com](mailto:journeesportivePF@hotmail.com)

### Article 2 - Les épreuves

6 épreuves sont au programme :

#### \* Le 31 mai soir :

**une marche de 13,5 kms (environ 150d+)** en nocturne le 31 mai (départ 21H00-barrière horaire 00h00 soit 3h00)

**un Trail de 13,5 kms (environ 150d+)** en nocturne le 31 mai (départ 21H00-barrière horaire 23h00 soit 2h00)

#### \* Le 1<sup>er</sup> juin :

**une marche de 13,5 kms (environ 150d+)** le 1<sup>er</sup> juin (départ 10h00-barrière horaire 13h00 soit 3h00)

**un Trail de 13,5 kms (environ 150d+)** le 1<sup>er</sup> juin (départ 10h00 -barrière horaire 12h00 soit 2h00)

**un Trail de 30 kms (environ 900d+)** le 1<sup>er</sup> juin (départ 13h30– barrière horaire 18h30 soit 5h00)

**un trail de 19 kms (environ 550d+)** le 1<sup>er</sup> juin (départ 13h30 – barrière horaire 16h30 soit 3h00)

### **Article 3 - Matériel obligatoire**

#### **\* Marche nocturne de 13,5 kms:**

=> Vêtements ou accessoires réfléchissants ; lampes frontales fortement conseillés

=> Pas de matériel technique demandé

=> Chaussures de trail ou de marche conseillées

=> Bâtons de marche ou de Trail acceptés

=> Réserve d'eau d'1l conseillée

=> Téléphone obligatoire (présence du numéro de secours dans le répertoire)

#### **\* Trail nocturne de 13,5 kms :**

=> Vêtements ou accessoires réfléchissants ; lampes frontales fortement conseillés

=> Pas de matériel technique demandé

=> Chaussures de trail ou de marche conseillées

=> Bâtons de marche ou de Trail acceptés

=> Réserve d'eau d'1l conseillée

=> Téléphone obligatoire (présence du numéro de secours dans le répertoire)

**\* Marche de 13,5 kms:**

=> Pas de matériel technique demandé

=> Chaussures de trail ou de marche conseillées

=> Bâtons de marche ou de Trail acceptés

=> Réserve d'eau d'1l conseillée

=> Téléphone obligatoire (présence du numéro de secours dans le répertoire)

**\* Trail de 13,5 kms :**

=> Pas de matériel technique demandé

=> Chaussures de trail ou de marche conseillées

=> Bâtons de marche ou de Trail acceptés

=> Réserve d'eau d'1l conseillée

=> Téléphone obligatoire (présence du numéro de secours dans le répertoire)

**\* Trail de 19 et 30 kms :**

=> Pas de matériel technique demandé

=> Chaussures de trail fortement conseillées

=> Bâtons de Trail acceptés

=> Réserve d'eau d'1l obligatoire

=> Couverture de survie obligatoire

=> Téléphone obligatoire (présence du numéro de secours dans le répertoire)

#### **Article 4 – Les parcours**

Les parcours et les informations sont accessibles sur demande par mail à Mélanie (coordonnées ci dessus) et sur la page facebook de la journée sportive de PONT FARCY.

#### **Article 5 - Conditions de participation**

La participation à la manifestation est conditionnée par les éléments suivants :

a) **Naissance après le 31 mai 2001 (+ de 18 ans)**

b) **Certificat médical** conforme à l'article 231-2-1 du code du sport, autorisant la participation à la compétition **ou une licence Athlétisme** Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation **pour les épreuves « Trail »**

c) **Décharge de responsabilité à compléter pour les épreuves « Marche »**

d) **Règlement de :**

**=> 6€ avant le 26 mai+ 2€ le jour même pour les épreuves Marche de 13,5 kms**

**=> 6€ avant le 26 mai 2018 (inclus) + 2€ le jour même pour les épreuves Trail de 13,5 kms**

**=> 10€ avant le 26 mai 2018 (inclus) + 2€ le jour même pour l'épreuve de 19 kms**

**=> 15€ avant le 26 mai 2018 (inclus) + 2€ le jour même pour l'épreuve de 30 kms**

**Les inscriptions débuteront le 1<sup>er</sup> Mars 2019 via le site : Klikego : <https://www.klikego.com>**

**Les inscriptions débuteront le 1<sup>er</sup> Mars 2019 via un formulaire papier** disponible :

- sur le facebook du comité des fêtes de Pont Farcy et/ou Tessy bocage – à télécharger
- par demande mail à Mélanie (cf coordonnées ci-dessus) – à télécharger
- à la station essence de Pont Farcy – en version papier
- à la boulangerie de Pont Farcy – en version papier

Les règlements des inscription « papier » sont à joindre par chèque, à l'ordre du Comité des fêtes de Pont Farcy, à l'adresse suivante :



Un sac de départ sera offert à tous les participants.

e) Clôture des inscriptions : La clôture des inscriptions est fixée le jour même des départs, dans la limite des dossards disponibles (99 par épreuve).

f) Retrait des dossards : Les dossards pourront être retirés :

- le 31 mai de 14h à 23h, au point de départ des épreuves (Route de Caen- Entrée du halage - Pont Bailey)

- le 1er juin de 7h30 à 9h30, au point de départ des épreuves (Route de Caen- Entrée du halage - Pont Bailey)

g) Athlètes handisports : Les parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

h) Mineurs : Les athlètes mineurs ne sont pas autorisés à concourir

i) Port obligatoire du dossard : Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation

j) Annulation organisateur : En cas de trop fortes intempéries empêchant l'accès aux parcours ou le déroulement des épreuves dans de bonnes conditions de sécurité, l'organisation pourra annuler la course. Les concurrents en seront avertis le plus rapidement possible. Ses frais d'engagement lui seront remboursés.

k) Rétractation du participant : Le participant pourra annuler son inscription jusqu'au 1<sup>er</sup> juin sur présentation d'un certificat médical. Sous ces conditions, ses frais d'engagement lui seront remboursés. Aucune autre annulation envisageable.

i) L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de besoin.

j) Acceptation du présent règlement : Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement par l'acquisition d'un ou plusieurs dossards.

## **Article 6 - Cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **Article 7 - Assurances**

### a) Assurance

La responsabilité de l'Association sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du site), par décision médicale ou sur décision du comité des fêtes de Pont Farcy.

### b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Le comité des fêtes a adapté son contrat d'assurance (ALLIANZ) avec extension pour manifestations sportives.

## **Article 8 - Règles sportives**

La compétition se déroule selon les règles sportives suivantes :

a) Aide aux concurrents : Toute aide extérieure est interdite.

b) Suiveurs : Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

c) Assistance : Aucune assistance n'est autorisée sur le parcours (seulement aux points de ravitaillement).

d) Limites horaires : La limite horaire des courses est fixée pour chacune des épreuves (cf ci dessus).

e) Chronométrage : Le chronométrage est assuré par les bénévoles du comité

## **Article 9 - Classements et récompenses**

a) Classements : Un classement sera établi = scratch masculin et scratch féminin pour chacune des épreuves

b) Récompenses pour les 3 premiers masculins et 3 premières féminines pour chacune des épreuves

c) Publication des résultats : Les résultats seront publiés sur le facebook du comité des fêtes – diffusion et partage libre.

## **Article 10 - Ravitaillements**

### **Les ravitaillements seront répartis comme suit :**

- un ravitaillement en eau au kilomètre 6,5 de la marche et de la course nature de 13,5 kms + ravitaillement eau et solide à l'arrivée
- un ravitaillement eau et solide à mi course du Trail de 20 kms + ravitaillement eau et solide à l'arrivée
- un ravitaillement en eau et solide à environ 10 kms, à 20 kms puis à 25 kms env pour le Trail de 30 kms + ravitaillement eau et solide à l'arrivée

## **Article 11- Circulation**

- a) Voies utilisées : La compétition se déroule sur des voies ouvertes à la circulation, des champs et chemins en milieu naturel. D'une manière générale les concurrents devront impérativement emprunter le côté droit de la chaussée.
- b) Entraide entre concurrents : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

## **Article 12 - Protection de l'environnement**

Tout participant doit avoir pris connaissance et adhérer totalement aux 5 engagements de la charte éco-coureur.

- a) Engagement 1 : Respect du milieu naturel Respect de milieu naturel et des espaces traversés en prenant conscience que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux. Interdiction de jeter des déchets dans le milieu naturel. En cas de non-respect des consignes et des zones de course, l'organisation se réserve le droit de disqualifier un participant ou de lui appliquer des pénalités de retard.
- b) Engagement 2 : Cohésion sociale et solidarité Chaque participant :
  - échange et respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve ;
  - participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable ;
  - agit en connaissance de cause.
- c) Engagement 3 : Gestion des déchets Afin de faciliter le travail des bénévoles pour la gestion des déchets, chaque participant s'engage à :
  - réduire ses déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour les repas, pique-nique et autre nutrition de compétition ;
  - trier ses déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée ;
  - remporter certains de ses déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.
- d) Engagement 4 : Lutte contre les changements climatiques. Les participants essaient de privilégier le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires pour se rendre sur l'événement.
- e) Engagement 5 : Comportement sportif Chaque participant adopte un comportement fair-play, responsable, durable ; il n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement ses capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.

### **Article 13 – Photographies et droits à l'image**

Par leur engagement, les concurrents autorisent l'organisation ainsi que ses ayant droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

### **Article 14 - Données personnelles**

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles. Par notre intermédiaire, chaque concurrent peut être amené à recevoir des informations concernant nos courses ainsi que des propositions de nos partenaires. Pour ne pas les recevoir, il suffit de nous écrire par mail (Mélania) en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

### **Article 15 - Conditions Générales**

Tous les participants de l'évènement s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription.

**Bon run à tous !**

**Les membres du comité**

**Le 03 janvier 2019 à PONT-FARCY**